deux consciences, l'une pour la vie publique et l'autre pour la vie privée, seront stupéfaits, alors, de n'en plus rencontrer qu'une seule, et merveilleusement simple, érigée en témoin contre eux. On dit que ce dédoublement des consciences a lieu davantage au sein des démocraties encore jeunes, grisées par les conquêtes nouvelles, et insuffisamment averties de leurs devoirs et responsabilités. Mais comment expliquer que l'esprit chrétien et catholique ne fasse point contrepoids? A la faveur de l'argent ou de l'esprit de parti, on verra, chez nous, sortir vainqueurs des urnes les noms de candidats tout à fait indignes des fonctions politiques, ou manifestement inférieurs à la tâche. Des électeurs Canadiens-français et catholiques nous ont offert cet étonnant spectacle, en des circonscriptions où ils dominaient par le nombre et l'influence. Quand ce n'était pas le blanc métal ou l'aveugle partisannerie qui opérait au fond des boîtes à scrutin, c'était un sentiment de niaise pitié, invariablement formulé de la sorte : *Il faut bien donner une petite chance à un pauvre homme!* Et le *pauvre homme*, en l'espèce, c'est le cabaleur désemparé qui, à force de nullité, de bassesse, de traîtrise et de corruption, a fini par soulever contre lui l'opinion des gens respectables. Aux approches du scrutin, je conseillerais volontiers à ceux-ci de le ménager sur les hustings et dans leurs écrits; autrement, "Jean-Baptiste" prendra fait et cause en sa faveur : *J'calcule qu'y faut pas l'écraser!* Est ce un breton têtu, ou un normand batailleur qui se réveille alors au fond de la vieille âme populaire, en toute autre occasion si probe et si clairvoyante? Nous ferons jaser tout à l'heure un de nos plus habiles agents d'élection; eux seuls peuvent nous renseigner là-dessus : leur triste métier les rend d'ordinaire assez sceptiques pour juger froidement choses et gens du pays.

La position est claire et le cas de conscience n'existe pas, pour ainsi dire, lorsque l'électeur doit simplement fixer son choix entre un bon et un mauvais candidat. Efficace ou non, le vote en faveur de ce dernier constitue une faute grave. C'est l'adhésion anticipée et une sorte de coopération plus ou moins formelle et volontaire à toutes les mesures injustes qu'il favorisera par la suite, si le scrutin tourne en sa faveur.

Mais où le cas de conscience se présente avec ses mille exigences et particularités, c'est quand il s'agit de choisir entre